

lundi 15 novembre 2021 10:19 - Appel à candidatures, premier degré :

Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger / CAPEFE

Mesdames, messieurs,

Je vous fais part de la mise en place d'une certification professionnelle complémentaire, le CAPEFE (Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger) organisée selon l'arrêté en pièce jointe.

Cette certification, délivrée par l'université, atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements français à l'étranger.

Les compétences sont listées ainsi selon le référentiel en vigueur :

- Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français,
- pratiquer des langues étrangères,
- comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger.

Les épreuves de certification reposent sur une épreuve écrite obligatoire de 2 heures, une épreuve orale obligatoire d'une heure et une épreuve facultative orale dans une seconde langue vivante étrangère.

Une préparation à cette certification est organisée par l'Inspé de l'académie de Strasbourg dans laquelle le rectorat est partie prenante .

Elle comprend une trentaine d'heures de cours (en présentiel et/ou à distance) qui se tiendront le plus souvent les samedis matin ou en fin de journée. Les participants auront également du travail personnel à fournir en dehors des heures de cours , évalué à une vingtaine d'heures consacrées principalement à la lecture de publications scientifiques dans le domaine de l'apprentissage/acquisition des langues en contexte plurilingue et interculturel et à la rédaction de dossiers afin de se préparer aux épreuves de la certification. La formation sera déployée en début d'année 2022.

Vingt places sont offertes au titre de la formation continue pour la présente année scolaire (dix pour le premier degré et dix pour le second degré). La certification se déroulera au dernier trimestre de l'année scolaire 2021/2022, à l'issue du parcours de formation.

Les personnels éligibles sont invités à renvoyer un curriculum vitae et une lettre de motivation à la DAFOR par courriel et sous couvert de l'IEN de circonscription à ce.dafor@ac-strasbourg.fr avant le **26 novembre 2021**.

Cordialement,

Emmanuelle PERNOUX

Déléguée académique à la formation des personnels et de l'encadrement
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale d'EPS

Rectorat de l'académie de Strasbourg
6 rue de la Toussaint 67975 STRASBOURG CEDEX 9
Tél. 03 88 23 39 60

<https://www.ac-strasbourg.fr/dafor>